

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Désormais depuis la rentrée 2016, les dotations sont calculées à la structure, chaque division apportant 29 heures, 26 heures fléchées disciplinairement et correspondant aux enseignements obligatoires auxquelles s'ajoute une marge d'autonomie de 3 heures par division. La dotation de l'établissement pour la rentrée suivante se calcule donc dès les structures prévisionnelles connues hors allocation spécifique de moyens. A ce titre, nous nous réjouissons du maintien des heures spécifiques pour les classes bilingues, les classes à horaires aménagés et les sections sportives.

En septembre 2016 les établissements avaient conservé, à structure égale, la même DGH que celle de septembre 2015, augmentant ainsi leur marge d'autonomie sous forme d'une sur dotation.

Cette année, une étude des allocations horaires permet de savoir si l'établissement a subi une variation de cette marge d'autonomie. On calcule tout d'abord l'évolution théorique de la DGH, à savoir plus ou moins 29 heures en raison de la variation du nombre de division et on la compare à la DGH réellement attribuée. Ainsi par exemple, pour le collège La Fayette de Brioude qui a une division supplémentaire, l'augmentation théorique de la DGH aurait dû être de 29h. Elle n'est que de 25 heures. L'ouverture de la division supplémentaire n'est donc financée cette année qu'à hauteur de 25 heures au lieu de 29, les 4 heures restantes ayant été prises sur sa marge d'autonomie.

Globalement, l'étude démontre que dans le département, l'ajustement vers une DGH sans sur dotation se fait progressivement. Elle touche aussi bien les établissements qui ont une ouverture de division (Brioude, Craponne, Monistrol) que les établissements perdant une division (Langeac, Le Chambon, La Fayette au Puy). Seul le collège Jules Vallès a une augmentation sensible de sa marge supplémentaire. C'est aussi le seul collège qui prévoit de nombreuses classes à effectif lourd. En effet 15 classes sur 20 sont annoncées avec plus de 27 élèves. De plus, une ouverture d'une autre division de 6^{ème} est hautement envisageable et ne serait alors financée que très partiellement.

La prévision d'effectifs fait apparaître les éléments suivants :

- Le nombre moyen d'élèves par classe est 23,91. La moyenne nationale était de 24,8 en 2015.
- 12,4 % des classes comptent moins de 20 élèves.
- 40,82 % des classes comptent moins de 24 élèves et ne nécessitent donc pas de dédoublement en sciences et technologie.
- 78,28 % des classes ont moins de 27 élèves.
- Seules 0,75% des classes ont au moins 29 élèves.

En comparant les données émanant du CTA et les documents du CTSD, il s'avère que l'enveloppe départementale de la dotation globale horaire a augmenté de 107 heures (+1,28%) pour une augmentation de 0,13% du nombre d'élèves. 4 HSA ont été attribués en plus (+ 0,75%).

Les services départementaux n'ont pas distribué la totalité de cette enveloppe.

Le surplus, 143,05 h, doit permettre de financer certains dispositifs (UPE2A, MLDS) mais également les heures dues au titre de partage de service sur des communes non limitrophes (CNL). L'an dernier les UPE2A avaient consommé 60 heures et la MLDS 24. Au total, la marge conservée n'est donc pas aussi importante que cela.

Désormais en 2017, les HSA représentent 6,42% du total contre 6,35% en 2016. Cependant si on appliquait le taux d'HSA de 2007, soit 5,09 % des HP on aurait 7992 HP, soit 103 heures de plus. Cela correspondrait à 5,74 ETP (équivalent temps plein) soit la création de 5 postes d'enseignants.

A première vue, la proposition de répartition de la dotation globale horaire départementale pourrait être accueillie avec une certaine satisfaction puisqu'elle s'avère conforme à l'application des textes nationaux.

Mais malheureusement, et c'est là que le bât blesse, la prévision d'effectifs retenue est toujours celle établie par les services rectoraux et elle est trop souvent minorée par rapport aux remontées effectuées par les établissements.

De même, les élèves d'ULIS ne sont pas systématiquement comptabilisés dans les effectifs des classes alors qu'ils sont amenés à y être intégrés.

Il en ressort donc que la phase de dialogue constituée par le renseignement de la fiche navette n'a plus de raison d'exister puisque les informations fournies par les établissements ne sont pas prises en considération. Par conséquent, les chefs d'établissement se disent prêts à boycotter l'an prochain cette procédure qui est, en l'état, inutile.

Concernant les SEGPA, la dotation horaire est de 130,5 heures quelque soit la capacité d'accueil de la structure (48 ou 64 élèves). Pour les SEGPA à 64 élèves, le maintien des deux ateliers consomme de fait une part importante des heures d'autonomie. Cela entraîne des difficultés pour la mise en place de l'accompagnement personnalisé, dispositif indispensable pour ces élèves. Un complément horaire de 2 heures permettrait de fonctionner convenablement.

Enfin, il est à dénoncer à nouveau l'injonction faite par le rectorat de réunir le conseil d'administration avant le mois de mars pour qu'il se prononce sur l'emploi de la DGH, ce qui est contraire aux textes et remet directement en cause l'autonomie des établissements.

Les représentants UNSA – Education.

Statistiques prévision de rentrée 2017 Département de la Haute-Loire

Enveloppe horaire :

La DGH rectorat correspond à l'enveloppe attribuée par les services rectoraux pour le département de la Haute-Loire.

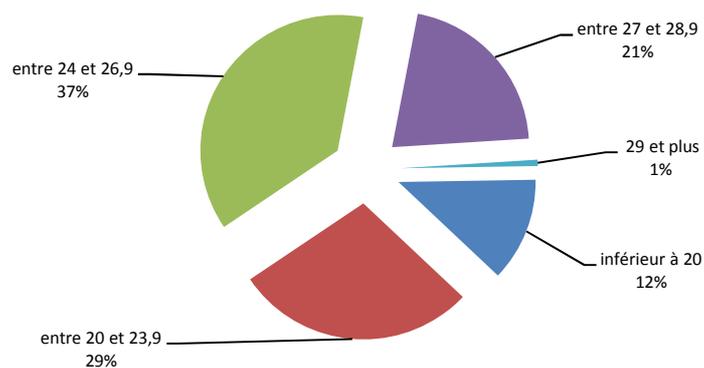
La DGH DASEN correspond à l'enveloppe attribuée par l'IA43 à l'ensemble des établissements de la Haute-Loire.

Collège	2016/2017	2017/2018	évolution
DGH rectorat	8314	8421	107
HP rectorat	7786	7889	103
HSA rectorat	528	532	4
DGH DASEN	8311,05	8275	-36,05
HP DASEN	7783,05	7743	-40,05
HSA DASEN	528	532	4
DGH rectorat - DASEN	2,95	146	143,05
HP rectorat -DASEN	2,95	146	143,05
HSA rectorat -DASEN	0	0	0
% DGH DASEN / rectorat	99,96%	98,27%	
% HP DASEN / rectorat	99,96%	98,15%	
% HSA DASEN / rectorat	100,00%	100,00%	

Nombre d'élèves par classe

	moins de 20	entre 20 et 23,9	entre 24 et 26,9	entre 27 et 28,9	29 et plus
sixième	7	20	32	9	0
cinquième	9	12	26	17	2
quatrième	8	20	23	16	0
troisième	9	24	19	14	0
total	33	76	100	56	2
	12,36%	28,46%	37,45%	20,97%	0,75%
		40,82%	78,28%		21,72%

répartition des classes par nombre d'élève



Comparaison entre variation théorique et variation réelle de la DGH

ALLEGRE	DU MONT BAR
AUREC SUR LOIRE	GORGES DE LA LOIRE
BLESLE	LES FONTILLES
BRIOUDE	LA FAYETTE
BRIVES CHARENSAC	CORSAC
CRAPONNE	HAUTS DE LARZON
LA CHAISE DIEU	H POURRAT
LANDOS	R L STEVENSON
LANGÉAC	HAUT ALLIER
LE CHAMBON SUR LIGNON	LIGNON
LE MONASTIER	L EYNAC
LE PUY	J VALLES
LE PUY	LA FAYETTE
MONISTROL SUR LOIRE	MONTEIL
PAULHAGUET	VAL DE SENOUIRE
RETOURNAC	B VIAN
SAUGUES	J BARRANDE
SAINTE DIDIER EN VELAY	R RUEL
SAINTE FLORINE	
SAINTE JULIEN CHAPTEUIL	J ROMAINS
TENCE	LA LIONCHERE
YSSINGEAUX	J MONNET

DGH			structure			variation DGH		
2016	2017	Δ	2016	2017	Δ	théorie	réelle	écart
301,5	298	-3,5	10	10	0	0	-3,5	-3,5
344,5	327	-17,5	11	11	0	0	-17,5	-17,5
125,5	122,5	-3	4	4	0	0	-3	-3
573	598	25	18	19	1	29	25	-4
395,5	392	-3,5	12	12	0	0	-3,5	-3,5
221,25	237	15,75	7	8	1	29	15,75	-13,25
145	142	-3	4	4	0	0	-3	-3
273,5	271	-2,5	9	9	0	0	-2,5	-2,5
276,25	242	-34,25	9	8	-1	-29	-34,25	-5,25
246	213	-33	8	7	-1	-29	-33	-4
356	328	-28	12	11	-1	-29	-28	1
671,5	677,5	6	21	20	-1	-29	6	35
597,75	564	-33,75	19	18	-1	-29	-33,75	-4,75
847,25	854	6,75	26	27	1	29	6,75	-22,25
242	236	-6	8	8	0	0	-6	-6
366,5	358	-8,5	12	12	0	0	-8,5	-8,5
132,5	123	-9,5	4	4	0	0	-9,5	-9,5
662,5	693	30,5	22	23	1	29	30,5	1,5
333,5	329	-4,5	11	11	0	0	-4,5	-4,5
523	500	-23	16	16	0	0	-23	-23
244,5	239	-5,5	8	8	0	0	-5,5	-5,5
522,8	531	8,2	17	17	0	0	8,2	8,2
8401,8	8275	-126,8						